



# Ministère des Finances Canada

Budget des dépenses  
1997-1998

Partie III

Plan de dépenses

## Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997

En vente au Canada par l'entremise des  
librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N<sup>o</sup> de catalogue BT31-2/1998-III-54  
ISBN 0-660-60100-1



# Ministère des Finances Canada

Budget des dépenses  
1997-1998

Partie III

Plan de dépenses

Accordé

## Préface

Le présent document est un rapport au Parlement qui indique comment les ressources créditées par ce dernier ont été ou seront dépensées. Il s'agit en fait d'un document de responsabilisation renfermant plusieurs niveaux de détails afin de répondre aux divers besoins de ses utilisateurs.

La Partie III de 1997-1998 a été structurée différemment afin d'établir une distinction nette entre les données de planification et les renseignements sur le rendement, et de mettre l'accent sur les plans et le rendement à long terme des ministères.

Le document est divisé en quatre sections:

- Sommaire du Ministre
- Plan ministériel
- Rendement du Ministère
- Renseignements supplémentaires

À noter que, conformément aux principes qui soutiennent le budget de fonctionnement, l'utilisation des ressources humaines dont il est fait état dans ce document doit être mesurée en équivalents à temps plein (ÉTP).

À noter en outre que l'année 1997-1998 est une année de transition pour satisfaire aux nouvelles exigences de déclaration. Les efforts soutenus déployés pour peaufiner et améliorer la structure de rapports en vigueur pourraient aboutir à un remaniement des divers programmes et activités du Ministère.

---

## Table des matières

---

SOMMAIRE DU MINISTRE	1-1
PLAN MINISTÉRIEL	2-1
A. Sommaire des plans et priorités du Ministère	2-3
B. Vue d'ensemble du Ministère	2-4
C. Détails par secteur d'activité	
Partie 1. Programme des politiques financières et économiques	
• Politiques financières et économiques	2-10
Partie 2. Renseignements concernant d'autres programmes	
• Administration	2-16
• Monnaie canadienne	2-17
• Organismes financiers internationaux	2-17
• Programme du service de la dette publique	2-20
• Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces	2-21
• Programme spécial - Le projet Hibernia	2-24
RENDEMENT DU MINISTÈRE	3-1
A. Sommaire du rendement du Ministère	3-3
B. Vue d'ensemble du Ministère	3-4
C. Détails par secteur d'activité	
Partie 1. Programme des politiques financières et économiques	
• Politiques financières et économiques	3-5
Partie 2. Renseignements concernant d'autres programmes	
• Administration	3-9
• Monnaie canadienne	3-9
• Organismes financiers internationaux	3-10
• Programme du service de la dette publique	3-10
• Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces	3-11
• Programme spécial - Le projet Hibernia	3-11
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	4-1

---

Sommaire du  
Ministre

---

## Sommaire du Ministre

Lorsqu'il est entré en fonction il y a quatre ans à peine, le gouvernement du Canada s'est vu confier la tâche d'atteindre un objectif économique et social essentiel -- jeter les bases d'une croissance économique durable et de la création d'emplois et assurer un climat favorable. Le ministère des Finances continue de jouer un rôle primordial dans l'atteinte de cet objectif. La santé financière du Canada est en voie de rétablissement, et un avenir financier sûr s'accompagne de programmes sociaux soutenables et d'une meilleure capacité pour les Canadiens de réussir dans l'économie moderne.

La maîtrise des dépenses et la réduction du déficit sont des éléments importants de ce plan. Chaque secteur de dépenses gouvernementales a été passé en revue, et des mesures ont été prises qui ont eu pour effet de remanier pratiquement la façon dont le gouvernement dépense. Les dépenses de l'ensemble des ministères fédéraux ont été réduites de près de 22 p. 100 en quatre ans, ce qui assure qu'une plus grande part des maigres ressources dont nous disposons est consacrée à des initiatives prioritaires. L'examen et la réforme de notre régime fiscal et de notre régime de paiements de transfert ont accru l'équité, et assuré que les transferts aux particuliers et aux provinces soient à la fois soutenables et mieux ciblés.

Le gouvernement a poursuivi ses efforts de réduction du déficit. En 1993-1994, le déficit représentait 6 p. 100 du PIB, soit 42 milliards de dollars. Depuis ce temps, nous avons constamment atteint, voire même dépassé, nos objectifs. En octobre 1996, nous avons pu annoncer que le déficit de 1995-1996 avait été ramené à 28,6 milliards de dollars, soit 4,1 milliards de dollars de moins que notre objectif. Ces chiffres confirment la réussite de nos politiques fiscale et monétaire -- les baisses des taux d'intérêt portent vraiment fruit. De plus, grâce à l'amélioration du système actuel de gestion des dépenses, plus de ressources seront disponibles pour effectuer des investissements ciblés dans les programmes sociaux et la création d'emplois.

Le ministère des Finances continue de s'assurer que le cadre législatif du secteur des services financiers suit l'évolution rapide du contexte dans lequel ce secteur exerce ses activités. L'une des principales initiatives prises dans ce domaine a été l'établissement, en décembre 1996, d'un Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien. Le groupe de travail examinera des moyens de contribuer à assurer que ce secteur important continue de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la santé économique du pays, tout en maintenant la sécurité et la solidité de nos services financiers. Le groupe de travail doit faire rapport en septembre 1998 et ses recommandations contribueront à élaborer la politique du secteur financier pour le prochain siècle. Le Ministère a aussi entrepris un examen du système canadien de paiements pour s'assurer qu'il puisse répondre aux besoins futurs. Un comité consultatif a été établi pour aider le Ministère à cet égard. Ces travaux seront aussi inclus dans le mandat plus vaste du groupe de travail.

Le Ministère continue de trouver des moyens de moderniser et d'améliorer le régime fiscal. Par exemple, le Comité chargé de l'examen de la fiscalité des entreprises, dont la création a été annoncée dans le budget fédéral de 1996, continuera d'identifier les points sur lesquels le régime fiscal peut être amélioré pour favoriser la compétitivité des entreprises canadiennes, tout en assurant le maintien des ressources fiscales.

Nous avons aussi accompli des progrès importants sur la voie de l'harmonisation des régimes fédéral et provinciaux de la taxe de vente. Des ententes ont été conclues avec la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve et le Labrador en vertu desquelles, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1997, ces provinces se joindront au Québec pour harmoniser leurs taxes de vente avec le régime fédéral. Cette mesure simplifiera le régime fiscal des entreprises et des consommateurs aussi.

Le ministère des Finances, comme les autres ministères, réalise qu'il est nécessaire d'établir des partenariats efficaces avec d'autres gouvernements, le secteur privé et des organisations communautaires, s'il veut être en mesure de relever les défis économiques et sociaux qui s'annoncent. Ces partenariats sont actuellement établis, et ils aideront les gouvernements et les Canadiens à s'attaquer à des priorités, comme l'emploi, les enfants en péril et le vieillissement de la population, et les compétences et les études essentielles à la compétitivité de nos travailleurs.

Les nombreuses consultations entreprises par le Ministère continuent d'être une source essentielle d'information et d'orientation, que ce soit pour les pensions, les mesures fiscales ou le budget fédéral, pour ne donner que quelques exemples. Il est essentiel que ces consultations avec les Canadiens se poursuivent alors que nous élaborons et évaluons des options en vue de la prestation des services gouvernementaux et définissons le rôle du ministère des Finances, et du gouvernement dans son ensemble, à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle.



---

## Plan ministériel

---

## A. Sommaire des plans et priorités du Ministère

Le ministère des Finances vise un but unique: aider le gouvernement à concevoir et à mettre en oeuvre des politiques et des programmes fiscaux et économiques favorisant la croissance et la création d'emplois. Au cours des prochaines années, le Ministère concentrera ses efforts dans les domaines prioritaires suivants:

- le redressement des finances publiques et une saine gestion de l'économie;
- des examens de fond de la politique fiscale, en ce qui concerne notamment l'impôt sur le revenu des entreprises et l'harmonisation des taxes de vente fédérale et provinciales;
- le politique tarifaire et la politique en matière de droits antidumping ou compensateurs;
- les relations financières fédérales-provinciales et la réforme de la politique sociale;
- la gestion des éléments d'actif et de passif financiers, notamment la dette publique;
- la mise en place et le maintien d'un système financier sain et compétitif;
- les relations économiques et financières internationales, y compris le soutien des institutions financières internationales;
- l'analyse des politiques macroéconomiques et microéconomiques qui influent sur la création d'emplois et la croissance.

Ces priorités aideront à définir les travaux d'analyse, les activités d'élaboration des politiques et les initiatives prises par le Ministère dans le cadre des paramètres fixés par le programme économique du gouvernement et son objectif central de croissance soutenue et de création d'emplois.

## B. Vue d'ensemble du Ministère

### Rôles, responsabilités et mission

Le ministère des Finances exerce ses activités en vertu des articles 14 à 16 de la Loi sur la gestion des finances publiques, qui stipulent que le Ministre a la responsabilité générale de «la gestion du Trésor et la surveillance, le contrôle et la direction de toutes questions relatives aux affaires financières du Canada que la loi n'assigne pas au Conseil du Trésor ou à quelque autre ministre.»

Le ministère des Finances est l'organisme central du gouvernement fédéral chargé de fournir des conseils sur les questions économiques et financières intéressant le Canada. Il se préoccupe de tous les aspects touchant la performance économique du Canada. Il surveille toutes les mesures économiques que prend le gouvernement afin d'en assurer l'harmonie, il suit l'évolution des facteurs extérieurs qui influent sur la performance économique du Canada et il examine les mesures économiques prises par d'autres paliers de gouvernement.

La mission du ministère des Finances est d'assister le ministre des Finances et le secrétaire d'État dans l'exercice de leurs fonctions essentielles et de leurs responsabilités légales et, à cette fin:

- fournir les meilleurs analyses et avis possibles sur des questions d'ordre économique et financier, des options connexes et leurs répercussions;
- mettre à exécution les décisions du gouvernement d'une manière efficace et en temps opportun;
- faire connaître le plus clairement possible les questions économiques et financières, ainsi que les options possibles et les décisions du gouvernement, à l'échelle de l'administration fédérale et à l'extérieur;
- assurer la communication efficace des points de vue des participants à l'économie de toutes les régions du Canada;
- maintenir en vigueur des systèmes d'appui et des programmes de perfectionnement de première qualité afin de pouvoir exercer ces fonctions.

À l'aide de la même approche, le Ministère assiste le ministre dans son rôle de principal ministre décisionnaire du gouvernement, fait office d'organisme central au chapitre de l'évaluation des répercussions économiques et financières des principaux énoncés de politique et, de concert avec d'autres organismes centraux, aide les ministres à dresser un cadre de planification des priorités.

### Organisation et composition des programmes

Le ministère des Finances supervise quatre programmes qui représentent la totalité des dépenses de la dette publique, la grande partie des dépenses des arrangements fiscaux et une partie des dépenses de l'enveloppe de l'aide internationale. Ces programmes sont les suivants :

- Politiques financières et économiques: l'élaboration des politiques et la prestation de conseils portant sur une vaste gamme de questions financières et économiques; la formulation et la préparation du budget fédéral; dispose des ressources nécessaires à l'exécution du Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces, du Programme

spécial, des paiements relatifs à l'achat de monnaie canadienne et des paiements aux organismes financiers internationaux.

- Service de la dette publique: fournit les fonds nécessaires au paiement des frais d'intérêt et de service de la dette publique, des frais d'émission de nouveaux emprunts et des frais de fonctionnement de Placements Épargne Canada; la Direction de la politique du secteur financier est responsable de la gestion du programme de la dette du gouvernement fédéral, Placements Épargne Canada s'occupant du nouveau programme de placement de titres sur le marché de détail lancé en 1995; la Direction des services ministériels s'occupe du traitement et de la comptabilisation des paiements de même que de la présentation des rapports au gouvernement; à titre d'agent financier, la Banque du Canada fournit des avis au gouvernement sur la gestion de la dette et est le principal agent d'émission et de rachat en ce qui concerne la dette nationale; des agents financiers distincts sont nommés pour les prêts étrangers.
- Paiements de transfert aux provinces: fournit les fonds nécessaires aux paiements de transfert versés aux provinces et aux territoires; ne comporte pas de ressources administratives, ces dernières sont comprises dans celles du Programme des politiques financières et économiques; la Division des relations fédérales-provinciales administre le Programme; les montants des transferts et le calendrier de versement des paiements sont établis en vertu de la loi ou des règlements y afférents, et en vertu d'accords dans le cas des Programmes de financement préétabli des territoires.
- Programme spécial: fournit habituellement les fonds nécessaires relatifs à des postes spéciaux qui n'ont pas trait aux programmes existants; comprend actuellement un poste pour financer la participation du Canada dans le projet Hibernia.

## Objectifs du Ministère

Objectifs principaux du Ministère sont les suivants:

- aide le gouvernement à déterminer les politiques et programmes financiers et autres politiques et programmes économiques et à les mettre en oeuvre (Loi sur la gestion des finances publiques, lois régissant les institutions financières, lois fiscales et tarifaires)
- gestion des activités relatives à la monnaie canadienne (Loi sur la Monnaie royale canadienne)
- souscriptions et/ou contributions au Fonds monétaire international et aux institutions du Groupe de la Banque mondiale (Loi sur les accords Bretton Woods et des accords connexes) et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement)
- gestion du programme de la dette du gouvernement fédéral (Loi sur la gestion des finances publiques)
- prestation d'une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux, pour les aider à offrir des services à leurs résidents (Lois constitutionnelles, Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Loi sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces)
- paiements pour financer la participation du Canada dans le projet Hibernia (Loi sur le projet Hibernia)

## Plans de ressources

### Autorisations de dépenser

#### Autorisations pour 1997-1998 - Partie II du Budget des dépenses

##### Besoins financiers par autorisation

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1997-1998	Budget principal 1996-1997
	Programme des politiques financières et économiques		
1	Dépenses du Programme	49 004	50 212
5	Subventions et contributions	280 000	403 491
(L)	Ministre des Finances - Traitement et allocation pour automobile	49	49
(L)	Paiements à l'Association internationale de développement	191 000	201 880
(L)	Paiements à la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international	31 800	35 900
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 721	5 162
(L)	Achat de la monnaie canadienne	38 000	58 000
	Poste non requis		
-	Paiements à la Facilité globale pour l'environnement de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	-	1 000
	Total du budgétaire	595 574	755 694
L10	Délivrance de billets à vue à l'Association internationale de développement	-	-
(L)	Paiements à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	5 500	11 000
(L)	Émission de prêts à la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international	186 000	195 300
	Crédit non requis		
-	Paiements conformément à la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes à la Société financière internationale	-	9 900
	Total du non-budgétaire	191 500	216 200
	Total du Programme	787 074	971 894

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1997-1998	Budget principal 1996-1997
	Programme du service de la dette publique		
(L)	Frais d'intérêt et autres coûts	46 000 000	47 800 000
	Total du Programme	46 000 000	47 800 000
	Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces		
15	Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux	1 120 000	1 129 000
20	Subvention à la province de Terre-Neuve et du Labrador	40 000	-
(L)	Subventions législatives (Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, et autres autorisations législatives)	30 000	38 000
(L)	Péréquation fiscale (Partie I - Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces)	8 292 000	8 796 000
(L)	Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (Partie V - Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces)*	12 500 000	15 047 000
(L)	Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces)	(469 000)	(447 000)
(L)	Paiements de remplacement au titre des Programmes permanents (Partie VI - Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces)	(2 131 000)	(2 031 000)
	Total du Programme	19 382 000	22 532 000
	Programme spécial		
L25	Paiements concernant la capitalisation du Canada dans le projet Hibernia	58 000	67 000
	Total du Programme	58 000	67 000
	Total du Ministère	66 227 074	71 370 894

\* Le Budget des dépenses principal montre la contribution en espèces autorisée en vertu de la Partie V de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le tableau qui suit montre la contribution totale du gouvernement fédéral au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) autorisée par la loi, y compris le transfert fiscal prévu par la loi.

	(en milliers de dollars)
Total des paiements de transfert - Budget des dépenses principal	12 500 000
Plus transferts fiscaux	<u>12 600 000</u>
Total	25 100 000

Tableau 1: Plan de dépenses du Ministère par programme

(en milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévu 1998-1999
<b>Budgétaire</b>			
Programme des politiques financières et économiques	759 436	598 864	691 369
Programme du service de la dette publique	47 800 000	46 000 000	46 500 000
Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces	22 532 000	19 382 000	18 691 000
Dépenses brutes	71 091 436	65 980 864	65 882 369
Recettes à valoir sur le crédit	(3 742)	(3 290)	(3 172)
<b>Total du budgétaire</b>	<b>71 087 694</b>	<b>65 977 574</b>	<b>65 879 197</b>
<b>Non-budgétaire</b>			
Programme des politiques financières et économiques	216 200	191 500	127 660
Programme spécial	67 000	58 000	12 000
<b>Total du non-budgétaire</b>	<b>283 200</b>	<b>249 500</b>	<b>139 660</b>
<b>Total du Budget des dépenses principal</b>	<b>71 370 894</b>	<b>66 227 074</b>	<b>66 018 857</b>
Recettes portées au Trésor	(363 600)	(144 600)	(99 600)
Coût estimatif des services rendus par les autres ministères	9 250	8 335	8 342
<b>Coût net du Ministère</b>	<b>71 016 544</b>	<b>66 090 809</b>	<b>65 927 599</b>

Tableau 2: Coût net du Ministère

Budget des dépenses principal 1997-1998								
(en milliers de dollars)	Dépenses de fonctionnement	Subven. et Contr.	Total brut	Paiements législatifs*	Prêts, dotations en capital et avances	Dépenses totales brutes	Moins: recettes à valoir sur le crédit	Total du Budget principal
Programme des politiques financières et économiques								
Politiques financières et économiques	36 550		36 550			36 550		36 550
Administration	21 514		21 514			21 514	3 290	18 224
Monnaie canadienne				38 000		38 000		38 000
Organismes financiers internationaux		280 000	280 000	414 300		694 300		694 300
	58 064	280 000	338 064	452 300		790 364	3 290	787 074
Programme du service de la dette publique								
Frais d'intérêt				45 655 000		45 655 000		45 655 000
Frais de service et d'émission				221 000		221 000		221 000
Placements Épargne Canada				124 000		124 000		124 000
				46 000 000		46 000 000		46 000 000
Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces								
Paiements fédéraux de transfert aux provinces				19 382 000		19 382 000		19 382 000
Programme spécial								
Projet Hibernia					58 000	58 000		58 000
	58 064	280 000	338 064	65 834 300	58 000	66 230 364	3 290	66 227 074
Autres recettes et dépenses								
Recettes portées au Trésor								(144 600)
Coût estimatif des services rendus par les autres ministères								8 335
Coût net du Ministère								66 090 809

\* Ne comprend pas les Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et autres régimes, qui sont comprises dans les dépenses de fonctionnement.



## C. Détails par secteur d'activité

### Partie 1. Programme des politiques financières et économiques

L'objectif du Programme des politiques financières et économiques est d'aider le gouvernement à arrêter et à appliquer des politiques et des programmes financiers et économiques.

- Politiques financières et économiques

L'objectif de ce secteur d'activité est d'élaborer des politiques et fournir des conseils concernant les points suivants :

- la conjoncture et les perspectives économiques et financières nationales et internationales;
- le cadre financier global du gouvernement, le plan de dépenses et l'affectation des ressources;
- les emprunts du gouvernement et la gestion de la dette;
- la loi régissant les institutions financières sous réglementation fédérale;
- le régime fiscal canadien;
- les répercussions économiques et financières des politiques et des programmes microéconomiques (y compris les prêts, les placements et les garanties de l'État);
- les relations financières et économiques entre le gouvernement fédéral et les provinces;
- les politiques sociales canadiennes et leurs programmes;
- les tarifs, le commerce international, l'aide au développement et les relations financières internationales;
- les questions liées aux finances et aux emprunts qui s'appliquent aux sociétés d'État;
- la privatisation de sociétés d'État et d'autres sociétés en coparticipation de l'État ainsi que la commercialisation ou la privatisation des services gouvernementaux.

Ce secteur d'activité fournit des services aux groupes clients suivants :

- Le gouvernement, le Cabinet et le Conseil du Trésor – en fournissant des analyses, des conseils et des recommandations touchant les affaires économiques et financières du Canada de même que la fiscalité. Le Ministère est aussi chargé de rédiger les mesures législatives dans ces domaines.
- Le Parlement et le public – en soutenant un programme élargi d'information et de consultation du public qui vise notamment à fournir une information de base aux Canadiens sur les grandes questions économiques et financières de manière à faciliter une large participation à un processus plus ouvert et étendu de consultation. Cela complète les amples consultations effectuées en permanence auprès du public concernant d'autres responsabilités essentielles du Ministère, comme l'élaboration de la politique fiscale et de la politique du secteur financier.

- Les ministères et organismes fédéraux – en contribuant activement à favoriser la coordination et l’harmonisation de toutes les initiatives fédérales qui influent sur l’économie.
- La communauté économique internationale – en élaborant la politique du Canada à l’égard des institutions de Bretton Woods et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de même qu’en négociant des conventions fiscales avec nos partenaires et en représentant le Canada à toute une série de tribunes internationales officielles, dont les volets financiers du G-7, du G-10, du FMI, de l’OCDE et de l’APEC, entre autres organismes.
- Les gouvernements provinciaux – en s’efforçant en permanence d’améliorer la coopération dans les dossiers financiers et fiscaux.
- Les comités de la Chambre et du Sénat – en étant la principale source des projets de loi de taxation et d’emprunt et en les pilotant à travers le processus parlementaire.
- Les groupes d’intérêt canadiens – en consultant largement les représentants du monde des affaires, du mouvement syndical, des groupes d’intérêt sociaux, du milieu du bénévolat et d’autres intervenants dans l’économie canadienne, au sujet des mesures susceptibles d’être incorporées au budget et d’un large éventail d’autres politiques et initiatives.
- Les investisseurs et les intermédiaires financiers – en collaborant avec les opérateurs à l’amélioration des méthodes de gestion de la dette publique et du fonctionnement du marché des capitaux canadiens, de même qu’en veillant à ce que les acheteurs canadiens et étrangers de titres du gouvernement canadien soient bien informés de l’évolution économique et financière au pays.

Ce secteur d’activité, qui représente 4,7 p. 100 des dépenses du Programme des politiques financières et économiques de 1997-1998 et absorbe 66,3 p. 100 du total des employés du Ministère, entoure les suivants:

- Politiques économiques et fiscales: Analyse l’évolution économique actuelle et future; détermine l’orientation générale de la politique budgétaire et fiscale du gouvernement; conseille le ministre des Finances sur le niveau et l’affectation générale des dépenses à l’intérieur du cadre financier à moyen terme; est chargée de faire des recommandations et de fournir des conseils au sujet des répercussions économiques et financières et des politiques de développement économique du gouvernement, y compris en formulant la politique concernant les prêts et les garanties de l’État.

Finances et commerce internationaux: Est responsable d’analyser et de faire des recommandations au sujet du Tarif des douanes et d’autres mesures législatives régissant les importations (comme les droits antidumping et compensateurs); des politiques sur le commerce international (y compris les négociations bilatérales et multilatérales), l’investissement et la coopération économique; l’aide au développement international et le financement des exportations; les répercussions économiques et financières des programmes de défense et de l’aide économique internationale; les questions financières, monétaires et les questions d’endettement

à l'échelle internationale; et les questions de coopération et de coordination en matière de politique économique internationale (surtout dans la mesure où elles se rapportent au G-7 ainsi qu'au Sommet économique et à l'APEC).

- Politique de l'impôt: Analyse la politique fiscale et fait des recommandations à ce sujet; elle est de plus chargée de maintenir un régime fiscal qui permet d'obtenir des recettes de façon juste et à coût minimal et qui distribue efficacement les stimulants afin de répondre aux objectifs du gouvernement; elle cherche également à élaborer des politiques fiscales conformes aux objectifs du gouvernement dans d'autres domaines, par exemple les domaines social, culturel, économique, politique, régional et fédéral-provincial; et elle élabore les lois et les règlements requis pour mettre en application les mesures fiscales fédérales.
- Politique du secteur financier: Est responsable de l'analyse des politiques et de la prestation de conseils touchant le secteur financier; elle s'occupe de la gestion du programme de la dette du gouvernement fédéral et des réserves internationales officielles; des politiques du cadre financier, y compris la gestion des risques financiers; de l'approbation des emprunts des sociétés d'État et des politiques de prêts et de garanties d'emprunts du gouvernement; des politiques de placement applicables au Régime de pensions du Canada, aux régimes de retraite de la fonction publique et aux sociétés d'État; du fonctionnement des institutions et des marchés financiers canadiens et de leur cadre réglementaire; des relations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales relativement à des questions du secteur financier; et de l'évolution actuelle et future des marchés financiers et des changes.
- Relations fédérales -provinciales et politique sociale: Fournit des conseils au sujet des politiques et des programmes concernant le fédéralisme fiscal et la politique sociale au Canada (y compris le financement du Régime de pensions du Canada); gère le Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces; contrôle et administre les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et donne des conseils à ce sujet; analyse les aspects économiques, fiscaux, financiers et autres des changements au système de la sécurité sociale et de la politique sociale en général, et fournit des conseils à ce sujet.
- Diversification de la prestation des services, sociétés d'État et privatisation: Fournit au ministre des Finances et au président du Conseil du Trésor des analyses et des avis sur les cadres législatif et réglementaire et les questions de politique touchant les sociétés d'État prises collectivement, et d'autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts ainsi que sur les initiatives de privatisation du gouvernement fédéral. Le cas échéant, aide les ministères responsables à examiner des initiatives de privatisation et de commercialisation, et entreprend la privatisation de sociétés d'État fédérales, de portefeuilles d'actions et de services publics, selon les instructions reçues.

## Environnement opérationnel

Le gouvernement est confronté à des défis économiques et financiers persistants, dans un contexte caractérisé par une restructuration permanente de l'économie mondiale, des changements incessants sur la scène politique et sur le plan socio-technologique, et les défis posés par les attentes du public, qui réclame un gouvernement plus petit et à l'action mieux ciblée.

Le secteur d'activité des Politiques financières et économiques est chargé, dans le cadre des priorités du gouvernement, des questions économiques, sociales, internationales et intergouvernementales. Le programme d'action du gouvernement et l'analyse faite par le Ministère des points forts et des points faibles de l'économie canadienne influent sur les priorités du Ministère. Au fur et à mesure que la conjoncture économique évolue tant au Canada qu'à l'étranger, les ressources du Programme sont déplacées afin de tenir compte des changements de priorités, permettant ainsi au Ministère de répondre au besoin de politiques nouvelles ou révisées.

La participation du Ministère à ces vastes fonctions relatives à la formulation et à la mise en oeuvre de la politique économique nécessite de vastes consultations non seulement à l'intérieur de l'administration fédérale, mais aussi avec les administrations provinciales et le secteur privé. Ces consultations permettent au Ministère d'obtenir d'autres points de vue sur les initiatives fédérales proposées et lui fournissent l'occasion de réagir à des propositions précises émanant de l'extérieur de l'administration fédérale.

Le Ministère s'est restructuré et a sensiblement réduit ses effectifs afin de se conformer aux grandes orientations et aux objectifs du budget. Le Ministère dispose aussi de ressources qui ont été fortement réduites pour mener ses activités tout en plaçant davantage l'accent sur l'examen de toutes les propositions importantes du gouvernement, le contrôle des dépenses, l'atteinte des objectifs sur le plan du déficit, la réforme du régime fiscal des entreprises et la poursuite du processus visant à rendre le régime fiscal plus simple et plus efficient.

## Résultats escomptés

Les résultats escomptés pour la période de planification à venir s'inscrivent dans l'engagement pris par le Ministère et dont il est question dans l'encadré.

L'engagement du Ministère envers les Canadiens est le suivant:

- garantir un avenir financier plus sûr
- repenser le rôle de l'État
- assurer l'avenir des programmes sociaux
- investir pour aider le pays à relever les défis futurs

Ces résultats reflètent l'objectif premier du gouvernement qui, comme l'indiquait le budget de mars 1996, est d'aider les Canadiens à assurer leur avenir. Comme l'a déclaré le Ministre, le budget de 1996 a renforcé et a prolongé la stratégie intégrée exposée dans les budgets de 1994 et 1995.

- assurer l'avenir financier
  - la préparation du Budget de 1997, dans lequel on maintient le cap sur les objectifs fixés à l'égard des dépenses et du déficit
  - la mise en application des mesures annoncées aux fins de la réforme de la taxe de vente
  - l'harmonisation des régimes de taxe de vente avec Terre-Neuve et Labrador, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse
  - la réforme du régime fiscal des entreprises et le maintien du processus visant à rendre le régime fiscal plus simple et plus efficient
  - la mise en application des réductions annoncées au titre des dépenses de programmes
  - la réduction de la dette, la stabilisation du service de la dette et la gestion des risques de la dette publique
  
- repenser le rôle de l'État
  - la mise en oeuvre des projets de privatisation et de commercialisation annoncés (p. ex. Theratronics International Limited et la participation du gouvernement fédéral dans la Compagnie nationale des produits de la mer Ltée)
  - la création et la saine exploitation de Placements Épargne Canada
  - la présentation d'un projet de loi établissant le Service canadien du revenu et des opérations frontalières (conformément à l'engagement pris par le gouvernement d'améliorer la prestation des services et d'offrir des services novateurs)
  - le parachèvement de la mise en oeuvre de l'échange de données informatisées aux fins du versement des paiements de transfert aux provinces
  - la poursuite des mesures de réduction des subventions aux entreprises (p. ex. élimination graduelle de la subvention à la production laitière; réduction de la subvention postale)
  
- assurer l'avenir des programmes sociaux
  - la réforme du Régime de pensions du Canada afin d'en assurer l'intégrité financière à long terme
  - l'instauration de la prestation aux aînés (en participation avec Développement des ressources humaines Canada)

- l'instauration d'un nouveau régime fiscal des pensions alimentaires pour enfants prévoyant un traitement fiscal amélioré, de nouvelles lignes directrices et un resserrement de l'application de la loi
- collaboration avec les provinces et les Canadiens pour élaborer, par consentement mutuel, les valeurs, les principes et les objectifs sur lesquels devrait reposer le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (administré par Développement des ressources humaines Canada)
- investir dans l'avenir
  - accroître l'aide fiscale consentie à ceux qui désirent poursuivre leurs études
  - favoriser la technologie et l'innovation grâce à la réaffectation des économies budgétaires

Tableau 3: Dépenses prévues votées

(en milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévu 1998- 1999	Prévu 1999-2000
Politiques financières et économiques				
Politiques économiques et fiscales	9 934	9 367	9 344	9 399
Finances et commerce internationaux	7 085	6 319	6 370	6 405
Politique de l'impôt	9 250	10 347	9 365	9 420
Politique du secteur financier	4 379	5 501	4 895	3 515
Relations fédérales-provinciales et politique sociale	4 048	4 516	4 323	4 348
Diversification de la prestation des services, sociétés d'État et privatisation	500	500	173	173
	35 196	36 550	34 470	33 260

## Partie 2. Renseignements concernant d'autres programmes

- Administration

Administration, qui représente 2,3 p. 100 des dépenses du Programme des politiques financières et économiques de 1997-1998 et 33,7 p. 100 du total des employés du Ministère, assure la direction du Ministère, s'occupe des consultations et des communications et fournit les services financiers, administratifs et du personnel.

- Gestion: inclut les ressources requises pour les cabinets du ministre, du secrétaire d'État, du sous-ministre et des sous-ministres associés et pour la Direction des consultations et des communications.

Les activités de la Direction des consultations et des communications englobent: la prestation de conseils stratégiques en matière de communication des initiatives de politiques du Ministère et la participation au soutien des affaires publiques du Ministère, comme la planification des communications, l'analyse du contexte public, l'analyse et la surveillance des informations transmises par les médias; la recherche et la rédaction, l'édition et la production de publications ministérielles, y compris le Budget fédéral; la commercialisation et la vente des publications ministérielles, y compris le Budget fédéral; la préparation de discours; l'organisation de vastes programmes de consultation au niveau des ministres et des cadres supérieurs, y compris le processus annuel de consultations budgétaires; l'exécution d'un programme d'information et de relations avec les médias concernant les annonces du Ministère et du Ministre, la tenue de séances d'information spéciales et l'organisation de réunions et de conférences de presse; le traitement du courrier du Ministre et du Ministère; et l'administration d'une foule de conférences et de visites.

- Services ministériels: consiste à fournir les systèmes de gestion des finances et du personnel adéquats, ainsi que les services de sécurité et d'administration à l'appui i) des autres activités du Programme des politiques financières et économiques; ii) du Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces et du Programme spécial; et iii) de tous les programmes du Conseil du Trésor du Canada.

Les coûts des biens et des services administratifs communs qui sont fournis au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) sont récupérés selon l'utilisation que ces organismes en ont fait. Les coûts liés aux ressources humaines, aux salaires et aux traitements ainsi qu'aux avantages sociaux sont à faire valoir sur les crédits votés de chaque ministère et sont déterminés d'après l'utilisation qui en a été faite par la Direction des services ministériels.

Tableau 4: Dépenses prévues votées

(en milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Administration				
Gestion	10 601	9 279	8 582	8 652
Services ministériels	9 626	8 945	8 945	8 945
	20 227	18 224	17 527	17 597

- Monnaie canadienne

La Monnaie canadienne fournit les fonds pour la production de pièces de monnaie canadienne ainsi que les coûts d'entreposage, de préparation et de distribution des pièces de monnaie canadienne.

Même si la Loi sur la Monnaie royale canadienne assigne la responsabilité de la production, de l'entreposage et de la distribution des pièces de monnaie et des lingots à la Monnaie, elle assigne le titre légal des pièces de monnaie canadienne au ministre des Finances. Elle autorise également le ministre des Finances à imputer des paiements sur le Trésor afin de défrayer les coûts de la production et de l'expédition des pièces de monnaie et à déposer le produit de la vente des pièces de monnaie dans le Trésor.

La Direction de la politique du secteur financier et la Direction des politiques économiques et fiscales sont responsables de l'élaboration des politiques tandis que la Direction des services ministériels se charge de la gestion des paiements, des recettes et des stocks.

Les recettes proviennent de la vente de pièces de monnaie aux banques à charte à leur valeur nominale et les profits qui en résultent sont versés au Trésor.

Tableau 5: Dépenses prévues votées

(en milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévu 1998- 1999	Prévu 1999-2000
Monnaie canadienne	58 000	38 000	36 000	36 000

- Organismes financiers internationaux

Organismes financiers internationaux fournit des fonds pour le paiement des souscriptions du Canada à divers organismes internationaux et pour permettre au Canada de s'acquitter de ses obligations envers ces organismes qui incluent les suivants:

- La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD): habituellement appelée la Banque mondiale, constitue la plus grande source de financement de projets de développement du monde; fonctionne à peu près sur le



même principe qu'une banque commerciale, sauf qu'elle n'accepte pas de dépôts; quelque 180 pays sont membres de la Banque mondiale; les pays membres de la Banque acquièrent des actions de l'institution dont ils paient une partie au moment de l'achat et la différence est considérée comme exigible au cas improbable où la Banque en ferait la demande; la Banque utilise ces fonds et les ressources additionnelles qu'elle emprunte sur les marchés financiers mondiaux afin de contribuer au développement économique dans les pays pauvres; comme la majeure partie des ressources de la Banque mondiale est mobilisée sur les marchés financiers, les conditions dont sont assortis ses prêts sont très proches de celles des prêts commerciaux.

- L'Association internationale de développement (IDA): est une filiale de la Banque mondiale qui prête à des conditions extrêmement avantageuses aux pays les plus pauvres du monde les ressources nécessaires à la réalisation de projets de développement; la grande majorité des ressources de l'IDA provient de contributions de pays donateurs; le Canada a participé aux onze reconstitutions du fonds de l'IDA qui ont eu lieu depuis la création de cet organisme en 1960; les contributions du Canada à l'IDA prennent généralement la forme de billets à vue non négociables ne portant pas intérêt; le poste législatif du Budget des dépenses qui concerne l'IDA représente l'encaissement de ces billets par l'Association ainsi que l'exige le financement des projets qu'elle réalise dans le monde entier.
- La Société financière internationale (SFI): est un autre organisme affilié au Groupe de la Banque mondiale; la SFI n'a pas de capital exigible; la dernière augmentation du capital de la SFI remonte à 1991; la SFI a pour mandat de promouvoir le développement économique et, à cette fin, elle soutient la croissance d'entreprises privées productives dans un certain nombre de pays, en particulier dans les régions moins avancées, et complète donc les activités de la BIRD et de l'IDA.
- L'Agence de garantie multilatérale des investissements (AGMI): est également une filiale de la Banque mondiale; sa principale fonction est de promouvoir les investissements directs étrangers dans les pays en voie de développement au moyen d'émission de garanties, de coassurances et de renouvellements d'assurances contre les risques non commerciaux.
- La Facilité globale pour l'environnement (FGE): a été créée en novembre 1990 à titre de facilité expérimentale de financement environnemental dans les pays en développement; elle est administrée par la Banque mondiale; les contributions à la FGE sont faites sous forme de billets à vue non négociables et non productifs d'intérêt; le poste législatif du Budget des dépenses concernant la FGE représente le prélèvement sur ces billets par l'administration de la FGE afin de répondre aux besoins de financement de ses projets.
- La Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR): mise sur pied par le Fonds monétaire international (FMI), la FASR prévoit l'octroi de prêts à taux

d'intérêt réduit à des pays endettés et à revenu modeste; la contribution canadienne à la FASR prend la forme de prêts au taux du marché et d'une subvention couvrant des frais d'intérêt.

- La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD): a commencé ses activités en avril 1991; elle a pour objectif de favoriser la transition à des économies de marché et de promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale ainsi que l'ex-Union soviétique qui s'engagent à respecter les principes de la démocratie pluripartiste et du pluralisme; les pays membres achètent des actions, dont une partie (30 p. 100) est payée sur une période de cinq ans, et le solde est considéré comme exigible au cas improbable où la Banque en ferait la demande; le poste du Budget des dépenses lié à la BERD a trait aux paiements des actions; le montant ne représente que les actions au titre du capital libéré.
- Contributions et subventions en vertu des ententes multilatérales: depuis 1988, les créanciers du Club de Paris ont convenu d'accorder une réduction de la dette et du service de la dette aux pays lourdement endettés qui entreprennent d'importants programmes d'ajustement appuyés par le Fonds monétaire international; en 1991, un programme de subventions et de contributions par catégorie a été créé afin de donner suite aux engagements pris par le Canada dans le cadre des accords multilatéraux de réduction de la dette du Club de Paris.

Tableau 6: Dépenses prévues votées

(en milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Organismes financiers internationaux				
Association internationale de développement	201 880	191 000	287 000	287 000
Société financière internationale	9 900	-	-	-
Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international	231 200	217 800	169 200	112 600
Facilité globale pour l'environnement	1 000	-	-	-
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	11 000	5 500	8 660	10 650
Contributions et subventions en vertu des ententes multilatérales	403 491	280 000	263 000	261 000
	858 471	694 300	727 860	671 250

- Programme du service de la dette publique

L'objectif du Programme du service de la dette publique est la prestation de fonds concernant les frais d'intérêt et de service de la dette publique et les frais d'émission de nouveaux emprunts.

- Frais d'intérêt: la prestation de fonds concerne les frais suivants:
  - Intérêt sur la dette non échue payable en monnaie canadienne: entre autres, le paiement des frais d'intérêt relatifs aux obligations nationales négociables, aux bons du Trésor, aux obligations d'épargne du Canada et aux placements du gouvernement fédéral dans le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, et toute rentrée nette d'intérêts sur les échanges de taux d'intérêt.
  - Intérêt sur la dette non échue payable en d'autres monnaies: entre autres, les frais d'intérêt sur les emprunts contractés à l'étranger sous la forme d'obligations négociables, de bons du Canada, de prêts bancaires et autres prêts libellés en monnaie étrangère.
  - Intérêt sur d'autres éléments de passif: entre autres, les frais d'intérêt à l'égard du Compte de pension de retraite de la fonction publique, du Compte de pension de retraite des Forces canadiennes et du Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada; du Compte du Régime de pensions du Canada, de divers comptes de dépôt et de fiducie, et les éléments de passif divers.
- Frais de service et d'émission : assure le paiement des frais engagés pour l'émission, le rachat et le transfert d'obligations, des commissions pour paiement de coupons et d'intérêts nominatifs et des frais de crédit sur le solde inutilisé des facilités de crédit disponibles, et elle assure également l'amortissement des escomptes, primes et commissions sur obligations, des frais de publicité, des frais administratifs et juridiques et des frais d'impression et de distribution.
- Placements Épargne Canada : couvre les coûts de Placements Épargne Canada, notamment les coûts liés à l'administration, à la recherche, à la mise au point, à la distribution et à la mise en marché de produits, aussi bien que les coûts d'émission, dont font partie les commissions et le rachat de titres.

### Stratégie du programme

Chaque année, les gestionnaires du Programme évaluent la structure de l'encours de la dette et font des recommandations au gouvernement pour l'année suivante. Différentes stratégies sont alors évaluées, l'attention étant surtout portée au dosage des taux fixes et des taux flottants de la dette. Il faut pour cela étudier soigneusement la composition des titres à taux fixe et à taux flottant qui doivent être émis ainsi que la ventilation des échéances afin d'atteindre l'objectif, lequel consiste à assurer un financement stable et bon marché au gouvernement. La stratégie de la dette donne l'occasion de mettre l'accent sur l'établissement et le maintien d'un marché national des valeurs à revenu fixe qui fonctionne bien et, partant, contribue à faire baisser les coûts de la dette.

Tableau 7: Dépenses prévues votées

(en milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévu 1998-1999
Service de la dette publique			
Frais d'intérêt	47 381 000	45 655 000	46 200 000
Frais de service et d'émission	295 000	221 000	176 000
Placements Épargne Canada	124 000	124 000	124 000
	47 800 000	46 000 000	46 500 000

- Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces

L'objectif du Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces est la prestation de fonds pour les paiements qui sont versés aux gouvernements des provinces et des territoires en vertu de diverses autorisations législatives.

- Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux: assurent le versement de transferts aux gouvernements des territoires afin de les aider à financer la prestation de toute une gamme de services publics. Les niveaux de financement sont déterminés selon un mécanisme préétabli. Selon la formule, la subvention représente la différence entre les besoins de dépenses réputés d'un gouvernement territorial et sa capacité fiscale. Parmi les facteurs qui influent sur ce calcul, mentionnons les rajustements annuels : la variation des dépenses provinciales-locales dans l'ensemble du pays; la croissance de la population des territoires par rapport à la croissance à l'échelle nationale; la capacité fiscale des territoires; et certains autres transferts de programmes du gouvernement fédéral à un gouvernement territorial.
- Subvention à la province de Terre-Neuve et du Labrador: paiements législatifs devant être versés au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador conformément à la Loi relative au supplément d'aide financière à Terre-Neuve.
- Les subventions législatives: ce sont des paiements inconditionnels versés par le gouvernement du Canada aux gouvernements provinciaux. Les subventions ont été établies conformément aux dispositions de la Confédération et des accords subséquents conclus avec les nouvelles provinces adhérant à la Confédération. Les paiements ont débuté en 1867 et sont versés à perpétuité, à moins que d'autres modifications constitutionnelles ne soient effectuées. Le texte législatif précise que les subventions payables aux provinces doivent être rajustées en fonction de la population provinciale déterminée à l'occasion de chaque recensement décennal. Dans le cas des provinces des Prairies, les rajustements des données sur la population sont effectués plus fréquemment, comme le prévoient les lois créant ces provinces, étant donné leur croissance rapide à l'époque où elles sont entrées dans la Confédération. Il existe des dispositions semblables qui sont applicables aux subventions payables en vertu d'autres lois.

- La péréquation fiscale: il s'agit d'un programme de paiements inconditionnels de transfert aux provinces, entièrement financé par le gouvernement fédéral. Le but de ce programme est de permettre aux gouvernements provinciaux de fournir à leurs habitants des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables. Les paiements de péréquation sont établis d'après une comparaison des recettes fiscales par habitant que les provinces obtiendraient en vertu d'un régime fiscal uniformisé englobant les divers impôts et les diverses taxes prélevés par les gouvernements provinciaux et municipaux. Les droits d'une province sont égaux au chiffre de sa population, multiplié par la différence négative par habitant, le cas échéant, entre son rendement par habitant et le rendement par habitant des provinces composant la norme. Le programme actuel a été autorisé le 24 mars 1994, pour une période de cinq ans, et la loi le régissant expire le 31 mars 1999. Des consultations ont été amorcées avec les provinces, en 1996-1997, en prévision du renouvellement du programme de péréquation, et elles se poursuivent.
  
- Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS): il s'agit d'un transfert global aux provinces et aux territoires afin de les aider à financer les soins de santé, l'enseignement postsecondaire, l'assistance sociale et les services sociaux. Il prend la forme de transferts en espèces et de points d'impôt. Le TCSPS a remplacé le Financement des programmes établis (FPE) et le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) à compter de 1996-1997. Les provinces sont tenues de respecter les principes exposés dans la Loi canadienne sur la santé et doivent continuer d'offrir des services d'assistance sociale sans exiger de période de résidence minimale. Les droits au titre du TCSPS ont été fixés, par voie législative, à 26,9 milliards de dollars en 1996-1997 et à 25,1 milliards de dollars en 1997-1998. Pour 1998-1999 et jusqu'en 2002-2003, la stabilité et la prévisibilité du TCSPS sont assurées grâce à un mécanisme de financement quinquennal qui fait en sorte que les droits des provinces seront maintenus et commenceront à s'accroître à un taux croissant. La reprise de la croissance des droits devrait avoir pour effet initial de stabiliser la composante du TCSPS en espèces, laquelle s'accroîtra par la suite. Pour assurer une protection accrue contre les variations économiques imprévues, un plancher a été établi par voie législative pour faire en sorte que la composante du TCSPS en espèces totalise au moins 11 milliards de dollars pendant chacune des années de la période de cinq ans. En 1996-1997, les droits au TCSPS ont été répartis entre les provinces dans la même proportion que les transferts au titre du FPE et du RAPC. Pour l'exercice 1997-1998, la répartition du TCSPS aux provinces tiendra compte des variations relatives de population entre les provinces depuis 1995-1996. Pendant la durée de cinq ans du mécanisme de financement, la part allouée à chaque province sera graduellement rajustée en fonction de sa part actuelle du TCSPS (rajustée en fonction des mouvements annuels de population entre les provinces) et de la proportion de la population du Canada qu'elle représente.
  
- Le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes: est fixé à 3 p. 100 de l'impôt fédéral de base payable dans la province de Québec. Il représente la partie de l'abattement d'impôt spécial au Québec qui s'applique à l'ancien Programme d'allocations aux jeunes. Depuis l'abolition de ce

programme en 1974, la valeur de l'abattement de trois points a été recouvrée de la province de Québec.

- Paiements de remplacement au titre des programmes permanents: il s'agit de recouvrements d'une réduction de points d'impôt du gouvernement fédéral, instaurée dans les années 60 aux termes d'ententes de non-participation. Aux termes de ces ententes, n'importe quelle province était en mesure d'assumer la responsabilité administrative et financière de certains programmes fédéraux-provinciaux. Le Québec était la seule province ayant opté pour ce genre d'ententes, offertes vers le milieu des années 60. En conséquence, le gouvernement fédéral a réduit ses taux d'imposition des particuliers au Québec pour permettre à la province d'augmenter les siens dans la même proportion. La valeur annuelle de 13,5 des 16,5 points d'impôt est soustraite des droits du Québec à recevoir des transferts en espèces payables aux termes de la Loi sur les arrangements fiscaux. Les trois autres points d'impôt sont recouverts par le gouvernement fédéral en raison de l'élimination du Programme des allocations aux jeunes (voir ci-dessus).

Tableau 8: Dépenses prévues votées

(en milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévu 1998-1999
Paiements de transfert aux provinces			
Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux	1 129 000	1 120 000	1 106 000
Subvention à la province de Terre-Neuve et du Labrador	-	40 000	40 000
Subventions législatives	38 000	30 000	30 000
Péréquation fiscale	8 796 000	8 292 000	8 436 000
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux*	15 047 000	12 500 000	11 807 000
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	(447 000)	(469 000)	(493 000)
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(2 031 000)	(2 131 000)	(2 235 000)
	<u>22 532 000</u>	<u>19 382 000</u>	<u>18 691 000</u>

\* Le Budget des dépenses principal montre la contribution en espèces autorisée en vertu de la Partie V de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le tableau qui suit montre la contribution totale du gouvernement fédéral au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) autorisée par la loi, y compris le transfert fiscal prévu par la loi.

	(en milliers de dollars)
Total des paiements de transfert - Budget des dépenses principal	12 500 000
Plus transferts fiscaux	<u>12 600 000</u>
Total	25 100 000

Programme connexe - Accords de perception fiscale: Pour faciliter la gestion efficace de l'impôt provincial sur le revenu, le ministre des Finances est autorisé à conclure des accords de perception fiscale avec les provinces. Depuis 1962, le gouvernement fédéral administre et perçoit l'impôt sur le revenu des particuliers des provinces et des territoires - sauf dans le cas du Québec - et des sociétés - sauf dans les cas du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta.

Pour améliorer encore plus l'administration de l'impôt au Canada, le gouvernement fédéral et les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve et Labrador ont conclu des ententes intégrées globales de coordination fiscale. Ces ententes simplifient le régime de taxe de vente pour les entreprises et les consommateurs en prévoyant l'administration unique d'une taxe de vente harmonisée dans ces trois provinces. Les ententes complètent les accords de perception fiscale Canada-Québec qui sont en place depuis 1991.

Le gouvernement fédéral a convenu d'administrer les lois provinciales en matière d'impôt sur le revenu et la taxe de vente harmonisée à titre gracieux. Les accords prévoient l'application des impôts provinciaux sur le revenu des particuliers et des sociétés à des assiettes fédérales (impôt fédéral de base et revenu fédéral imposable des sociétés), mais permettent aussi aux provinces d'imposer des surtaxes et d'accorder des réductions, des crédits et des remboursements d'impôt, sous réserve de certaines lignes directrices et du paiement de frais administratifs minimales. Les lignes directrices visent à garantir l'administration efficace du régime fiscal et à promouvoir l'efficacité de l'économie canadienne.

Revenu Canada-Impôt administre et perçoit l'impôt provincial sur le revenu et les taxes de vente harmonisées tandis que le ministère des Finances effectue les paiements aux provinces à l'égard de l'impôt provincial sur le revenu cotisé estimatif et de la part provinciale estimative de la taxe de vente harmonisée, conformément aux accords.

- Programme spécial - le projet Hibernia

L'objectif du Programme spécial est de fournir un paiement non budgétaire concernant la capitalisation du Canada dans le projet Hibernia.

Le 23 mars 1993, le gouvernement du Canada a signé des accords en vue d'acquiescer 8,5 p. 100 de la participation de 25 p. 100 de Gulf Canada Resources dans le projet Hibernia. Trois sociétés privées ont acquis le reste de la participation de Gulf. Au moment de l'acquisition, les propriétaires du champ Hibernia avaient consacré environ 1 milliard de dollars au projet, dont les coûts de construction devaient atteindre 5,2 milliards de dollars. La participation de 8,5 p. 100 du Canada au projet a été transférée du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à Canada Hibernia Holding Corporation (CHHC), une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC). Cette dernière détiendra et gèrera, par l'entremise de CHHC, la participation sur une base commerciale jusqu'à ce qu'une décision de vendre l'investissement soit prise par le gouvernement.

La CDIC est une société d'État qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Le ministre des Finances a établi l'autorisation de verser des paiements pour financer la participation de 8,5 p. 100 du Canada de 1994-1995 à 1997-1998. Le ministre des Ressources naturelles (auparavant de l'Énergie, des Mines et des Ressources) continuera à

participer au projet Hibernia en assurant des contributions et en garantissant des emprunts relatifs au projet.

Les niveaux de financement sont à la baisse depuis le lancement de la phase d'exploitation du projet. Il est prévu que le financement prenne fin après 1998-1999 lorsque le projet commencera à générer des recettes.

Tableau 9: Dépenses prévues votées

(en milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Programme spécial				
Projet Hibernia	67 000	58 000	12 000	-
	67 000	58 000	12 000	-



---

Rendement du  
Ministère

---

## A. Sommaire du rendement du Ministère

Le principal objectif du gouvernement du Canada en matière économique consiste à soutenir la croissance et la création d'emplois. Cet objectif ne peut être atteint que dans un contexte financier sain, ce qui implique une réduction du déficit fédéral au moyen de mesures visant à comprimer et à reformer la structure des dépenses et à stabiliser les recettes, ainsi qu'à redéfinir le rôle du gouvernement fédéral dans la mise en place d'une économie canadienne plus forte et plus dynamique. Le Ministère joue un rôle primordial pour l'atteinte de cet objectif.

Le ministre des Finances a exposé les cinq grands volets de la stratégie du gouvernement en matière économique dans *Un nouveau cadre de la politique économique*, publié en octobre 1994. Ces priorités ont été renforcées dans le Budget de février 1995 quand le Ministre a annoncé un certain nombre de mesures visant à réduire les dépenses et à redéfinir les activités prises en charge par l'État ainsi que la manière dont il s'en acquitte. Bien qu'il fasse partie des activités du ministère des Finances de fournir des analyses et des conseils sur les politiques et les initiatives qui s'inscrivent dans les cinq grands volets, le plan de travail ministériel pour les trois années consécutives a porté principalement sur les trois volets suivants:

- Instaurer un climat financier et monétaire sain, en établissant et en atteignant des objectifs prudents en matière de politique financière et monétaire
- Mettre l'économie sur la bonne voie, en jouant un rôle de leadership dans les secteurs où le gouvernement fédéral doit agir et peut le faire efficacement pour appuyer le secteur privé
- Repenser le rôle de l'État, en recentrant ses activités sur les domaines répondant aux besoins stratégiques du pays et en les exécutant de la façon la plus économique possible

Le rendement du Ministère à l'égard du programme de travail qu'il s'est fixé est exposé sous les rubriques qui suivent.

## B. Vue d'ensemble du Ministère

Le Ministère a pour fonction principale d'aider le gouvernement à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques et des programmes économiques et financiers qui favorisent la croissance et la création d'emplois. Le Ministère est la principale source d'analyses et de conseils à laquelle le gouvernement fait appel sur les grandes questions économiques et financières du Canada.

La contribution la plus importante du Ministère est le budget fédéral. Les documents du budget constituent une revue officielle des facteurs économiques passés, présents et futurs qui influent sur la performance économique du pays et les finances de l'État. Ce document examine les comptes publics et comporte des projections financières. Ces projections portent entre autres sur le programme de dépenses publiques, les recettes tirées de sources existantes, les modifications fiscales et les niveaux de la dette.

En s'acquittant de son mandat officiel, le Ministère joue un rôle de chef de file pour l'atteinte des objectifs économiques du gouvernement que sont une croissance soutenue et la création d'emplois. Le défi de taille du Ministère se situait dans un contexte qui mettait davantage l'accent sur l'examen de toutes les propositions importantes du gouvernement, le contrôle des dépenses, l'atteinte des objectifs sur le plan du déficit et la réforme du système fiscal alors que la base de ressources était considérablement réduite. On a mis l'accent sur une utilisation optimale des ressources décroissantes afin de permettre au Ministère de répondre efficacement aux exigences qui lui étaient adressées.

- restructuration importante et réduction des effectifs afin de se conformer aux grandes orientations et aux objectifs du budget
- remaniement en profondeur de la structure du Ministère s'est terminé par la fusion de deux directions et l'élimination de cinq divisions dans trois autres directions

## C. Détails par secteur d'activité

### Partie 1. Programme des politiques financières et économiques

#### Résultats escomptés - Secteur d'activité des politiques financières et économiques

Les résultats escomptés pour l'exercice 1995-1996 consistaient notamment en ce qui suit :

- instaurer un climat financier et monétaire sain

- le processus budgétaire
- gestion de la dette publique
- un nouveau système de transferts fédéraux-provinciaux
- pensions publiques durables
- un régime fiscal équitable et efficient

- mettre l'économie sur la bonne voie

- veiller à ce que le cadre microéconomique soit propice
- améliorer le cadre de réglementation et accroître la compétitivité du secteur des services financiers
- gérer dans le contexte économique mondial

- repenser le rôle de l'État

- définir le nouveau rôle de l'État dans l'économie
- privatisation

#### Rendement réel

- instaurer un climat financier et monétaire sain

Les réalisations suivantes témoignent de l'atteinte des résultats escomptés en 1995-1996 :

- le dépôt du Budget de mars 1996, qui a établi le cadre financier, la structure et le niveau des impôts et le montant des emprunts
- la présentation au Comité des finances d'une mise à jour complète de la situation économique et financière
- la mise sur pied d'un programme dynamique pendant la période précédant le budget qui incite les Canadiens à mieux s'informer des questions budgétaires et à y participer davantage

- la poursuite de l'élaboration d'un modèle économétrique canadien dans le cadre des activités permanentes de suivi de la situation financière et de rapport au gouvernement à ce sujet
- la réduction de la position de risque financier du gouvernement attribuable aux changements imprévus des taux d'intérêt en accroissant de 3 p. 100 la proportion de l'encours de la dette à taux fixe, pour la faire passer de 54 à 57 p. 100
- le lancement réussi, en août 1995, de Placements Épargne Canada (auparavant, l'Agence canadienne de placement de titres au détail) afin de donner aux Canadiens la possibilité d'investir dans les titres du gouvernement du Canada et d'accroître la gamme des titres d'emprunt sur le marché de détail, qui en plus des OEC, comprend maintenant un produit RER, l'Obligation RER du Canada, conçue plus précisément pour répondre aux besoins d'épargne-retraite des Canadiens
- l'instauration du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), le 1<sup>er</sup> avril 1996, et la tenue de consultations avec les provinces au sujet de la répartition des droits au TCSPS
- l'élimination de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique (LTIREUP)
- le rétablissement du seuil de 5 p. 100 régissant l'admissibilité au programme de stabilisation des recettes
- prise en charge de la responsabilité de la gestion du financement des territoires selon une formule préétablie du MAIN et gel des droits au financement des territoires en vertu d'une formule préétablie en 1995-1996, suivi d'une réduction de 5 p. 100 du montant de base en 1996-1997
- instauration de changements fiscaux avantageux au régime des REER dans le Budget de 1996 et de propositions visant une nouvelle prestation aux aînés
- la conduite de vastes consultations sur le RPC et la poursuite de discussions constructives avec les provinces en prévision de la réforme du RPC
- la mise sur pied du Comité technique sur l'imposition des entreprises, dont le mandat exige l'examen des moyens de rendre le système d'imposition des entreprises au Canada davantage propice à la création d'emplois
- de nombreuses mesures pour améliorer l'équité et l'efficacité du régime fiscal, par exemple l'augmentation du nombre de vérifications de l'économie souterraine, de nouvelles affectations des ressources, les règles concernant la migration des contribuables, des nouvelles exigences en matière de déclaration des revenus étrangers, des mesures pour réduire les reports d'impôt et les abris fiscaux et une augmentation de l'aide consentie aux nécessiteux

- mettre l'économie sur la bonne voie

L'atteinte de ce résultat pour l'exercice 1995-1996 se traduit par les réalisations suivantes :

- la réduction des subventions aux entreprises
- l'élimination des obstacles aux petites entreprises et aux organismes régionaux
- l'examen des règles régissant les encouragements fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental
- l'injection de capitaux dans la Société pour l'expansion des exportations afin de permettre à cette dernière d'accroître sa prise de risques de 1,5 milliard de dollars dans plus de 50 pays
- le dépôt en juin 1995 de mesures législatives visant à améliorer les régimes de surveillance et de réglementation des institutions financières réglementées par le gouvernement fédéral
- l'élargissement du cadre de surveillance du G-7 et du Fonds monétaire international pour y intégrer des questions telles la surveillance et la coopération financières
- l'amélioration de l'efficacité, sur le plan du développement, des institutions financières internationales grâce à une coordination et à une collaboration améliorées
- dans le cadre des travaux d'un groupe de travail de l'ALÉNA, la restructuration des mécanismes d'application des recours commerciaux en Amérique du Nord
- l'examen de la législation canadienne régissant les recours dans le domaine du commerce intérieur
- la simplification des programmes de report des droits

- repenser le rôle de l'État

L'atteinte de ce résultat en 1995-1996 se traduit par :

- l'aide fournie au Conseil du Trésor par la mise en oeuvre du nouveau Système de gestion des dépenses
- l'amélioration de l'analyse et de la prévision des recettes avec Revenu Canada
- la vente couronnée de succès de Canadien National (CN) avec Transports Canada et la vente d'une importante fraction de la participation résiduelle du gouvernement dans Petro-Canada

## Financement de ce secteur d'activité

La somme de 38,5 millions de dollars était inscrite au Budget des dépenses principal pour les politiques financières et économiques. Les dépenses réelles se sont chiffrées à 39 millions de dollars. L'écart est dû à des frais de vente et à des frais juridiques occasionnés par la vente des actions détenues par le gouvernement dans Petro-Canada, au moyen du Budget des dépenses supplémentaire, ainsi que par les coûts occasionnés par le Programme d'encouragement à la retraite anticipée (PERA) et la Prime de départ anticipé (PDA), absorbés par le Ministère.

Tableau 10: Dépenses prévues votées et dépenses réelles

(en milliers de dollars)	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Budget principal 1995-1996	Réel 1995-1996
Politiques financières et économiques				
Politiques économiques et fiscales	10 634	10 417	10 396	9 882
Finances et commerce internationaux	7 011	6 975	7 692	7 147
Politique de l'impôt	10 372	10 802	10 977	9 867
Politique du secteur financier	5 622	4 894	4 780	4 273
Relations fédérales-provinciales et politique sociale	4 287	4 092	4 170	4 548
Diversification de la prestation des services, sociétés d'État et privatisation	119	132	500	3 297
	38 045	37 312	38 515	39 014

## Partie 2. Renseignements concernant d'autres programmes

- Administration

La somme budgétisée au titre de l'administration dans le Budget des dépenses principal se chiffrait à 20,4 millions de dollars. Les dépenses réelles se sont montées à 24,5 millions de dollars. L'écart est essentiellement attribuable à des coûts plus élevés que prévu occasionnés par la préparation du budget fédéral ainsi qu'aux coûts occasionnés par le PERA et la PDA absorbés par le Ministère. Ce dépassement de crédit a été financé par des fonds inutilisés dans le secteur d'activité des politiques financières et économiques.

Tableau 11: Dépenses prévues votées et dépenses réelles

(en milliers de dollars)	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Budget principal 1995-1996	Réel 1995-1996
Administration				
Gestion	17 081	13 928	10 078	13 701
Services ministériels	12 708	11 936	10 345	10 807
	29 789	25 864	20 423	24 508*

\* Dans les Comptes publics, les dépenses réelles au titre de l'administration se chiffrent à 148,5 millions de dollars. Cette somme comprend, outre les dépenses réelles de 24,5 millions de dollars déjà mentionnées et votées au titre de l'administration, des dépenses législatives totalisant 124 millions de dollars, essentiellement au chapitre de la perte nette sur le change.

- Monnaie canadienne

La somme budgétisée pour la monnaie canadienne dans le Budget des dépenses principal s'est chiffrée à 34 millions de dollars. Les dépenses réelles se sont établies à 49,9 millions de dollars. L'écart est attribuable à des coûts plus élevés que prévu occasionnés par la mise en circulation de la nouvelle pièce de 2 \$ et le retrait de l'ancien billet de 2 \$. Des ressources additionnelles ont été obtenues au moyen du Budget des dépenses supplémentaire.

Tableau 12: Dépenses prévues votées et dépenses réelles

(en milliers de dollars)	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Budget principal 1995-1996	Réel 1995-1996
Monnaie canadienne	36 193	48 224	34 000	49 914



- Organismes financiers internationaux

La somme inscrite au Budget des dépenses principal à l'égard des organismes financiers internationaux était de 1,3 milliard de dollars. Les dépenses réelles se sont chiffrées à 1,04 milliard de dollars. L'écart est essentiellement attribuable à des subventions et contributions moins élevées que prévu aux termes des accords multilatéraux.

Tableau 13: Dépenses prévues votées et dépenses réelles

(en milliers de dollars)	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Budget principal 1995-1996	Réel 1995-1996
Organismes financiers internationaux				
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	15 470	-	-	-
Association internationale de développement	574 224	737 510	219 500	494 312
Société financière internationale	16 417	10 025	9 850	9 778
Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international	100 463	113 114	230 000	176 235
Facilité globale pour l'environnement	5 133	3 100	2 100	2 100
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	38 889	32 934	33 000	32 549
Contributions et subventions en vertu des ententes multilatérales	150 867	521 263	820 000	325 775
	901 463*	1 417 946*	1 314 450	1 040 749*

\* Représente les effets émis et les effets encaissés.

- Programme du service de la dette publique

La somme inscrite au Budget des dépenses principal au titre du Programme du service de la dette publique se chiffrait à 49,5 milliards de dollars. Les dépenses réelles se sont établies à 46,9 milliards de dollars. L'écart est dû à des taux d'intérêt beaucoup moins élevés que prévu au moment du budget fédéral en février 1995, partiellement neutralisés par des frais de service et d'émission plus élevés que prévu.

Tableau 14: Dépenses prévues votées et dépenses réelles

(en milliers de dollars)	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Budget principal 1995-1996	Réel 1995-1996
Service de la dette publique				
Frais d'intérêt	37 752 300	41 617 485	49 120 000	46 433 945
Frais de service et d'émission	256 930	470 997	380 000	442 638
Placements Épargne Canada	-	-	-	-
	38 009 230	42 088 482	49 500 000	46 876 583

- Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces

Les montants budgétisés au titre du Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces dans le Budget des dépenses principal de 1995-1996 était de 8,7 milliards de dollars. Les dépenses réelles de 1995-1996 se sont chiffrées à 8,8 milliards de dollars. L'écart est attribuable au paiement de frais de 312 millions de dollars pour la stabilisation fiscale, non prévu dans le Budget des dépenses principal, et partiellement neutralisé par l'élimination du Transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique.

Tableau 15: Dépenses prévues votées et dépenses réelles

(en milliers de dollars)	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Budget principal 1995-1996	Réel 1995-1996
Paiements de transfert aux provinces				
Subventions législatives	38 033	38 134	38 000	38 131
Péréquation fiscale	7 755 922	8 543 415	8 870 000	8 800 587
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	(381 533)	(393 020)	(435 000)	(417 054)
Stabilisation fiscale	297 273	378 439	-	312 452
Transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique	238 053	254 111	263 000	81 635
	7 947 748	8 821 079	8 736 000	8 815 751

\* À compter de 1996-1997, ce tableau reflétera l'ajout des paiements au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et dans le cadre du financement des territoires selon une formule préétablie.

- Programme spécial - le projet Hibernia

La somme prévue dans le Budget des dépenses supplémentaire pour le Programme spécial - Projet Hibernia se montait à 92 millions de dollars. Les dépenses réelles se sont chiffrées à 104,2 millions de dollars. L'écart est attribuable à un remodelage des ressources du projet en conséquence de l'achèvement accéléré de diverses composantes du projet et de la hausse concomitante du montant de l'investissement dans le capital-actions.

Outre les coûts des immobilisations, la CHHC avait besoin de fonds supplémentaires pour les frais liés à l'impôt des grandes sociétés et aux dépenses de location des tankers.

Tableau 16: Dépenses prévues votées et dépenses réelles

(en milliers de dollars)	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Budget principal 1995-1996	Réel 1995-1996
Programme spécial				
Projet Hibernia	88 191	113 385	92 000	104 188

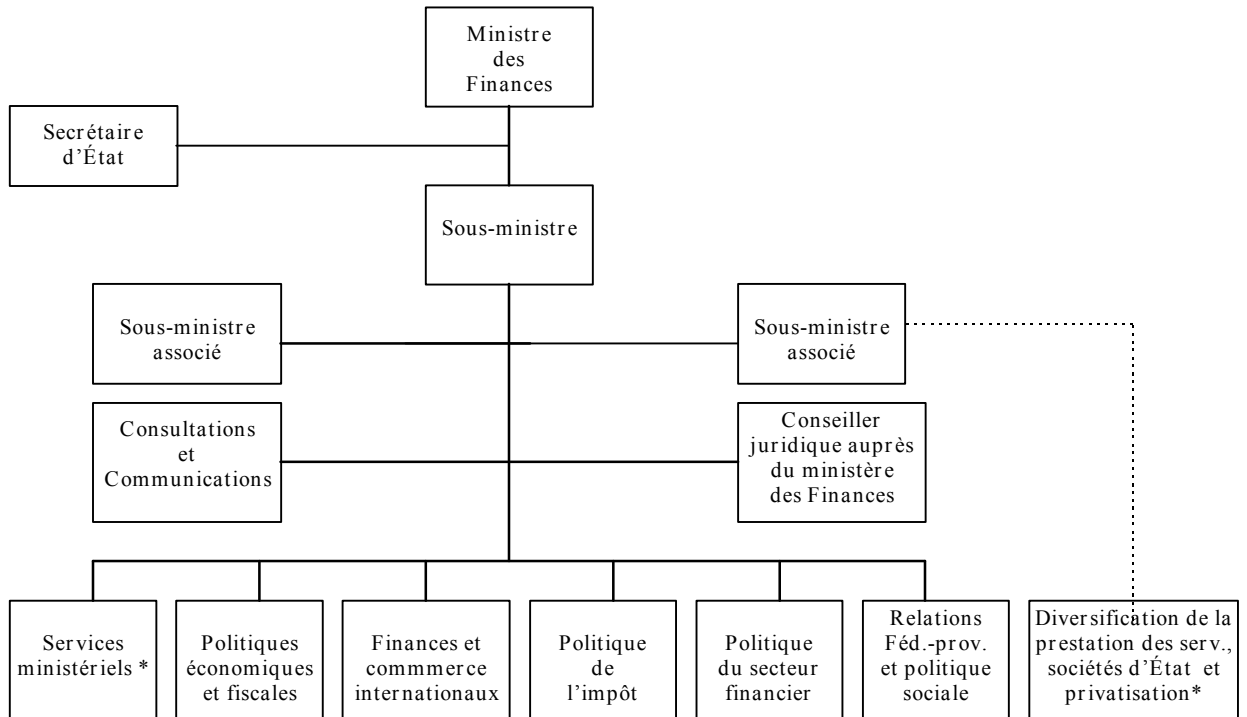
---

Renseignements  
supplémentaires

---

# ORGANISATION

## A. Organigramme



\* Services communs avec le Secrétariat du Conseil du Trésor

## BESOINS EN PERSONNEL

### A. Sommaire par catégorie professionnelle (ÉTP)

	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Budget des dépenses 1996-1997	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Nominations par décret	3	3	3	3	3	3
Direction	73	58	58	54	54	53
Scientifique et professionnelle	303	284	284	271	271	270
Administration et service extérieur	139	115	111	113	113	112
Technique	16	16	16	14	14	14
Soutien administratif	149	127	125	124	124	124
Exploitation	4	4	4	5	5	5
<b>Total</b>	<b>687</b>	<b>607</b>	<b>601</b>	<b>584</b>	<b>584</b>	<b>581</b>

## RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUPPLÉMENTAIRES

### A. Dépenses par article courant

(en milliers de dollars)	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Budget des dépenses 1996-1997	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999
Personnel					
Traitements et salaires	41 068	40 417	35 648	33 698	33 822
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 231	5 151	5 162	5 721	5 742
Autres frais touchant le personnel	2	2	2	2	2
Sous-total	46 301	45 570	40 812	39 421	39 566
Biens et services					
Transports et communications	5 001	4 649	4 370	4 269	3 573
Information	2 344	2 724	2 242	2 145	1 795
Services professionnels et spéciaux	8 331	9 884	7 674	8 439	7 063
Location	383	389	645	468	392
Achat de services de réparation et d'entretien	878	944	800	753	630
Monnaie canadienne	48 224	49 915	58 000	38 000	36 000
Autres services publics, fournitures et approvisionnements	1 968	1 723	1 758	1 569	1 313
Autres subventions et paiements	1 801	-	-	-	-
Dépenses en capital secondaires*	2 351	2 806	864	1 000	837
Sous-total	71 281	73 034	76 353	56 643	51 603
Total des dépenses de fonctionnement	117 582	118 604	117 165	96 064	91 169
Paiements de transfert	10 132 195	10 998 075	23 174 271	19 884 800	19 291 200
Service de la dette publique	42 088 482	46 876 583	47 800 000	46 000 000	46 500 000
Dépenses brutes	52 338 259	57 993 262	71 091 436	65 980 864	65 882 369
Moins: Recettes à valoir sur le crédit**	6 182	5 268	3 742	3 290	3 172
Dépenses budgétaires nettes	52 332 077	57 987 994	71 087 694	65 977 574	65 879 197
Non-budgétaire***	520 791	569 524	283 200	249 500	139 660
	52 852 868	58 557 518	71 370 894	66 227 074	66 018 857

\* Les dépenses en capital secondaires sont la balance du montant établi pour les dépenses en capital contrôlées.

\*\* Les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital sont recouvrées auprès du Conseil du Trésor.

\*\*\* La colonne «Réel» comprend les effets émis conformément aux méthodes de présentation de l'information dans les Comptes publics; cependant, les colonnes «Budget des dépenses» et «Prévu» ne correspondent qu'aux paiements comptants et qu'aux effets encaissés.

### B. Passif éventuel

Au 31 mars 1996, le passif éventuel du ministère des Finances était évalué à 9,3 milliards de dollars.

- 7,3 milliards de dollars se rapportent à des garanties d'emprunts consenties à des organisations internationales. Le Canada a souscrit à des actions de diverses organisations internationales. La partie payée de ces actions n'égale pas 100 p. 100 de leur valeur. Le solde est considéré comme du capital à vue. Ces institutions financières utilisent le capital à vue des actionnaires comme garantie pour des emprunts sur les marchés financiers.

- 1,8 milliard de dollars a trait aux marges de crédit mises à la disposition du Fonds monétaire international. Cette somme représente la part du Canada à une entente de crédit visant à compléter les ressources de cet organisme.
- 28,6 millions de dollars ont trait à des garanties d'hypothèques accordées à la Compagnie d'assurance d'hypothèques du Canada et à la GEE Capital Mortgage Insurance Co. (Canada).
- 192 millions de dollars se rapportent à trois litiges en souffrance ou à risque. Bien que ces litiges en soient à diverses étapes, le Ministère n'a pas pour politique de formuler des commentaires sur ces litiges ou sur les résultats escomptés. Ils doivent, toutefois, être reconnus comme des passifs éventuels de la Couronne.

### C. D'autres Tableaux du Programme du service de la dette publique

Le tableau 17 qui suit présente les dépenses au titre de la dette publique au cours des cinq dernières années.

Tableau 17: Détails des dépenses réelles au titre de la dette publique

(en millions de dollars)	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
<b>Frais d'intérêt</b>					
<b>Payables en monnaie canadienne</b>					
Obligations négociables	15 797	16 465	17 186	18 831	20 597
Obligations d'épargne du Canada	3 540	2 552	1 874	2 014	2 184
Obligations non négociables	358	356	369	360	379
Bons du Trésor	12 596	10 086	8 489	9 343	11 118
	<b>32 291</b>	<b>29 459</b>	<b>27 918</b>	<b>30 548</b>	<b>34 278</b>
<b>Payables en monnaie étrangère</b>					
Obligations négociables	179	99	81	369	645
Effets et prêts	-	-	-	-	-
Bons du Canada	30	18	140	344	305
	<b>209</b>	<b>117</b>	<b>221</b>	<b>713</b>	<b>950</b>
Total des intérêts sur la dette non échue	<b>32 500</b>	<b>29 576</b>	<b>28 139</b>	<b>31 261</b>	<b>35 228</b>
Intérêts sur autres engagements	8 483	9 066	9 613	10 356	11 206
Total des frais d'intérêt	<b>40 983</b>	<b>38 642</b>	<b>37 752</b>	<b>41 617</b>	<b>46 434</b>
Frais de service et d'émission	226	211	257	471	443
Total des dépenses au titre de la dette publique	<b>41 209</b>	<b>38 853</b>	<b>38 009</b>	<b>42 088</b>	<b>46 877</b>

Les données figurant dans le tableau ci-dessus et portant sur les frais totaux au titre de la dette publique n'ont pas été rajustées en vue d'exclure les opérations internes du gouvernement. À

cet égard, elles diffèrent des données publiées dans le tableau 2.3 section 2, volume I des Comptes publics du Canada de 1995-1996.

On trouvera d'autres détails à ce sujet dans le volume II, partie II, section 9 des Comptes publics de 1995-1996. Des comparaisons entre les dépenses au titre de la dette publique et l'ensemble des dépenses publiques sont présentées dans divers tableaux de l'Aperçu du plan de dépenses qui figure à la Partie I du Budget des dépenses.

Les comptes de pension de retraite du secteur public sont une composante importante des intérêts sur autres engagements qui figurent au tableau de la page précédente. Les comptes de pension du secteur public se composent de trois comptes de base, soit le compte de pension de retraite de la fonction publique, le compte de pension de retraite des Forces canadiennes et le compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.

Les comptes de base rapportent de l'intérêt à des taux fondés sur les taux des obligations à long terme du gouvernement du Canada.

Le tableau 18 qui suit présente les montants réels d'intérêt portés au crédit des comptes en 1995-1996, les montants estimés pour 1996-1997 et les montants inscrits dans le Budget des dépenses principal de 1997-1998.

Tableau 18: Montants d'intérêt portés au crédit des comptes principaux de pension de retraite

(en millions de dollars)	Réel 1995-1996	Prévu 1996-1997	Budget des dépenses 1997-1998
Compte de pension de retraite de la fonction publique	6 184	6 560	6 935
Compte de pensions de retraite des Forces canadiennes	3 551	3 735	3 905
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	708	765	820
<b>Total</b>	<b>10 443</b>	<b>11 060</b>	<b>11 660</b>

D'autres renseignements sur le fonctionnement des comptes de pension de retraite figurent dans les volumes I (pages 6.17-6.24) et II, partie II (page 9.4) des Comptes publics du Canada de 1995-1996.

Comme cela a déjà été mentionné, les dépenses au titre de la dette publique sont fondées sur les engagements liés à l'encours de la dette portant intérêt et sur les taux d'intérêt qui s'appliquent à ces engagements. Les tableaux 19 et 20 font état des engagements du gouvernement en ce qui concerne les cinq dernières années et des taux d'intérêt applicables.

Le tableau 19 qui suit présente les engagements liés à l'encours et les engagements totaux du gouvernement au cours des cinq dernières années. On trouvera de plus amples détails dans la section 2 du volume I des Comptes publics de 1995-1996.



Tableau 19: Engagements liés à l'encours et engagements totaux du gouvernement au 31 mars

(millions de dollars)	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Dettes non échues	351 885	382 741	413 975	440 998	469 547
Comptes de pension et autres	88 296	94 293	100 535	109 194	116 840
Total de la dette portant intérêt	440 181	477 034	514 510	550 192	586 387
Autres engagements	24 943	24 538	29 596	32 671	36 409
Total des engagements	465 124	501 572	544 106	582 863	622 796

Le tableau 20 qui suit est un extrait du volume 1, section 6 des Comptes publics de 1995-1996. Il présente la dette non échue au 31 mars, de 1992 à 1996, et donne le taux d'intérêt moyen pour chaque type d'emprunts.

Tableau 20: Extrait des Comptes publics

DETTE NON ÉCHUE AU 31 MARS, DE 1992 À 1996, ET TAUX D'INTÉRÊT MOYEN EN VIGUEUR\*

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Obligations d'épargne du Canada		Obligations pour le Régime de pensions du Canada		Bons du Canada		Effets et prêts		Total de la dette non échue	
	Montant en circulation	Taux d'intérêt moyen	Montant en circulation	Taux d'intérêt moyen	Montant en circulation	Taux d'intérêt moyen	Montant en circulation	Taux d'intérêt moyen	Montant en circulation	Taux d'intérêt moyen	Montant en circulation	Taux d'intérêt moyen	Montant en circulation	Taux d'intérêt moyen
	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%
1996...	262 214	8,39	166 100	5,89	30 460	6,58	3 478	10,21	6 985	5,20	310	5,64	469 547	7,34
1995...	233 554	8,58	164 450	7,60	30 460	5,75	3 488	10,21	9 046	6,16			440 998	7,97
1994...	208 411	8,79	166 000	4,47	30 418	5,50	3 497	10,20	5 649	3,44			413 975	6,75
1993...	181 270	9,59	162 050	6,39	33 364	6,00	3 505	10,20	2 552	3,19			382 741	7,88
1992...	161 488	10,25	152 300	7,68	34 589	7,50	3 501	10,19			7	8,50	351 885	8,86

Lorsque le taux d'intérêt varie, le taux d'intérêt applicable est celui en vigueur au 31 mars.

\* Le montant de la dette non échue en circulation comprend la dette non échue du gouvernement et, en conséquence, les totaux du tableau 20 ne correspondent pas à ceux du tableau 19, qui sont des montants nets, ne comprenant pas les titres détenus par le gouvernement et relatifs à sa propre dette.

## LOIS TOUCHANT LES DÉPENSES DE PROGRAMMES DU MINISTÈRE DES FINANCES CANADA

Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	1991, ch. 12
Loi canadienne sur la santé	L. R. C. (1985), ch. C-6
Loi constitutionnelle	Loi constitutionnelle de 1982
Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	1964-1965, ch. 26
Loi relative au supplément d'aide financière à Terre-Neuve	L. R. C. (1985), ch. N-23
Loi sur la gestion des finances publiques	L. R. C. (1985), ch. F-11
Loi sur la Monnaie royale canadienne	L. R. C. (1985), ch. R-9
Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes	L. R. C. (1985), ch. B-7
Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	L. R. C. (1985), ch. F-8
Loi sur l'exploitation du champ Hibernia	L. R. C. (1990), ch. 41

## RÉFÉRENCES

Centre de distribution (du  
ministère  
des Finances)  
300, avenue Laurier ouest  
Ottawa ( Ontario) K1A 0G5  
Tél: (613) 995-2855

La mise à jour économique et financière, octobre 1996

L'économie en bref - Trimestrielle

Perspectives ministérielles, juin 1996

Rapport financier annuel - Exercice 1995-1996

Rapport sur les opérations d'emprunt, octobre 1996

Revue financière mensuelle

Tableaux de référence économiques, août 1996

Tableaux de référence financiers, octobre 1996

Titres du gouvernement du Canada - Trimestriel